ASSEMBLEE NATIONALE
SIXIEME LEGISLATURE
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Services Législatifs
Division des Séances et Huissiers
Année 2019 Séance plénière du 1 <sup>er</sup> /10/2019

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N°

AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE (CAFAC), ADOPTEE LE 16 DECEMBRE 2009 A DAKAR AU SENEGAL

<u>Article premier</u>: Est autorisée, l'adhésion du Togo à la constitution de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), adoptée le 16 décembre 2009 à Dakar au Sénégal.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2019

La Présidente de l'Assemblée nationale

Yawa Die bodi TSEGAN